



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 6 décembre 2022 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents, en personne, son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

204-22/12

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

205-22/12

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 1^{er} novembre 2022 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucune.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

Aucune.

9. **Correspondance**

Aucune.

10. **Rapports de comités**



No de résolution
ou annotation

206-22/12

Aménagement du territoire, urbanisme et réglementation

La conseillère McGuire, présidente du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, de continuer les discussions à huis clos, à 19h15.

Adopté

207-22/12

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, de retourner à la réunion en cours, à 19h25

Adopté

208-22/12

Demande de dérogation mineure

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver la demande de dérogation mineure sur le lot 4 787 145, tel que recommandé par le CCU (comité consultatif en urbanisme).

Adopté

Travaux publics

Le conseiller Schryer, président du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

209-22/12

Entente de financement – PAVL chemins River & Culbute

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, il est résolu que le conseil de L'Isle-aux-Allumettes confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire et/ou la Directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, président du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

210-22/12

Contribution annuelle - Aréna

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'augmenter la contribution annuelle au Complexe sportif du Haut-Pontiac à un montant de 20 000\$, à partir de 2023, tel que discuté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

211-22/12

Contribution annuelle - Entretien des terrains communautaires

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'augmenter la contribution annuelle pour l'entretien des terrains communautaires, payable au Complexe sportif du Haut-Pontiac, à un montant de 1800\$, à compter de 2023, tel que discuté.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, présidente du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

212-22/12

Politique sur les familles et les aînés

ATTENDU QUE la Politique et Plan d'action municipale, en vigueur, expire à la fin de l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a la volonté de continuer de reconnaître et desservir les besoins des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris toutes les démarches nécessaires pour bien réviser leur Politique et Plan d'action en s'appuyant sur un diagnostic complet pour entériner un énoncé des valeurs, orientations et principes qui guident la municipalité dans ses futures interventions;

Il est donc proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver la révision et la nouvelle Politique et Plan d'action de la municipalité sur les aînés, et qu'elle soit soumise au ministère pour approbation.

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, président du comité d'administration, donne un rapport verbal.

Les membres du Conseil remplissent et signent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires, tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales.

213-22/12

Reconnaissance des employés

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver les dépenses reliées au prix initial annuel de reconnaissance des employés, tel que discuté ; et de ratifier la sélection d'Albert Chaput et de MayLee Lafrance comme récipiendaires du prix.

Adopté

214-22/12

Calendrier des réunions du Conseil 2023

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le calendrier des réunions du conseil pour l'année 2023 comme suit : 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre ; toutes les réunions ont lieu les mardis à 19h, sauf indication contraire.

Adopté

215-22/12

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, de continuer aux discussions à huis clos, à 19h45.

Adopté

216-22/12

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retourner à la réunion en cours, à 19h50.

Adopté



217-22/12

No de résolution
ou annotation

Règlement #2022-005 - Rémunération des élus municipaux

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, (CQLR c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil dans la fixation de leur rémunération;

ATTENDU QUE le conseil a l'obligation d'adopter un règlement sur la rémunération des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes désire rémunérer ses élus de façon équitable, en comparaison avec les autres élus de la MRC de Pontiac ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné le 1er novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque et résolu que le Règlement relatif à la rémunération des élus municipaux soit adopté.

POUR :
Brian Adam
Marianne Sallafranque
Ivan Schryer
Nancy McGuire
Robert Chafe

CONTRE :
Patrick Fleming

Le maire vote en faveur du règlement.
Adopté sur division

218-22/12

Augmentation du coût de la vie

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, que cette municipalité approuve une augmentation du coût de la vie de 3% aux salaires des employés, tel que discuté.

Adopté

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de novembre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

219-22/12

Statut municipalité bilingue

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes reconnaît que le bilinguisme fait partie intégrante de la vie quotidienne de la municipalité et de ses diverses communautés ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'assurer la continuité des services au public en français et en anglais ;

ATTENDU QUE la Charte de la langue française reconnaît à la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes un statut bilingue qui lui permet notamment d'offrir tous ses services au public dans les deux langues officielles ;

ATTENDU QUE le projet de loi 96 "*Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*" déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mai 2021, contient des dispositions susceptibles de retirer la reconnaissance du statut bilingue aux municipalités antérieurement reconnues comme telles en vertu de la Charte de la langue française ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du projet de loi 96, il y a lieu pour la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes



No de résolution
ou annotation

de confirmer, par résolution du Conseil, sa volonté de conserver son statut bilingue tel que reconnu par la Charte de la langue française ;

Il est donc proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Sallafranque et résolu que :

- La Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes désire conserver sa reconnaissance de statut bilingue en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française et refuse que ladite reconnaissance soit retirée ;
- De confirmer que la Municipalité et ses officiers continueront à fournir tous ses services au public dans les deux langues officielles ;
- D'envoyer une copie de cette résolution à l'Office de la langue française et aux députés locaux.

Adopté

220-22/12

Abats-poussières – Appel d'offres UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal : - permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est donc proposé par la conseiller Sallafranque et résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

221-22/12

Sacs à ordures - allocation annuelle

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver l'augmentation à 30 du nombre de sacs à ordures alloués annuellement (de 26 actuellement) qui seront remis à chaque contribuable à partir de la nouvelle année d'imposition 2023.

Adopté



No de résolution
ou annotation

222-22/12

14. Huis-clos

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, de continuer les discussions à huis clos, à 20h00.

Adopté

223-22/12

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, de retourner à la réunion en cours, à 21h00

Adopté

15. Date de la prochaine réunion

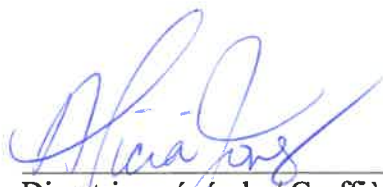
La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 10 janvier 2023 à 19h00 au bureau municipal.

16. Clôture de la réunion

224-22/12

Proposé par la conseillère Sallafranke, appuyé par le conseiller Chafe, que la séance soit levée à 21h05.

Adopté


Directrice générale / Greffière-trésorière


Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.